Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Saisies salaire et saisie attribution

Par Manima

Bonjour'
J ai de nombreux crédits en impayés depuis 2000. Il y a 6 mois j ai été convoquée au tribunal pour conciliation et compte tenu de ma situation, le juge m à dit, je vous fais une saisie sur salaire comme ça vous êtes tranquille.
J ai donc une saisie du maximum saisissable en fonction du barème.
Mon seul revenu est mon salaire qui est versé sur mon compte courant.
Or j ai reçu un courrier de la banque me disant qu il y avait un huissier qui avait présenté une saisie attribution sur mon compte. Ce mois ci on m'à donc prélevé la saisie sur salaire plus la saisie attribution sur mon compte bancaire.
Il m'à semble avoir lu mais je ne sais pas si c est vrai,que si je donnais une attestation de mon employeur prouvant qu il y avait une saisie sur mon salaire avec le montant du salaire, la saisie attribution n était pas valable et la banquee devait me reverser la somme.
Peut être que l huissier à demande à ma DRH s il y avait déjà une saisie sur salaire et qu il a trouvé pkus simple et plus sur d avoir de l argent en présentant une saisie attribution.
Est-ce exact ?
Dans l attente de votre réponse
Merci d avance

Par florian15

Bonjour,

Il ne peut y avoir une saisie sur salaires sur toute sa partie saisissable et en même temps une saisie attribution.

Donc, effectivement, la saisie attribution s'est peut-être substituée à celle sur salaires pour son côté pratique permettant ainsi de saisir une somme supérieure à celle saisissable mais dés lors parfaitement illégale, d'autant que vous êtes couvert par la décision de votre jugement.

Demandez des explications à l'huissier détenteur de la formule exécutoire lui réclamant la main levée, et réclamez à votre banque la restitution des sommes prélevées à tort en lui fournissant la copie de votre jugement.